



Droit de passage et son élargissement ?

Par **nigelle**, le 15/05/2014 à 14:10

Bonjour,

J'ai hérité en 1995 d'un terrain en indivision avec mes neveux (2) pour 1/3 chacun. Sur l'un de ces tiers (les parcelles ne sont pas désignées à ce jour) il y a une hypothèque.

Il existe un droit de passage de 3m qui dessert plusieurs propriétaires riverains, en tout 5.

De l'autre côté, de ce passage un autre propriétaire a obtenu un certificat opérationnel d'urbanisme pour la création de 4 lots et demande à ts les riverains si ils seraient d'accord pour participer à l'élargissement de cette servitude pour la passer à 6m - ce que demande la mairie - et à viabiliser les terrains. Bien sûr pour ce dernier le coût des travaux serait moindre.

Cette viabilisation dont j'ignore le coût apporterait une + value certes, mais, si cela était ferions-nous partie d'un lotissement ? et des inconvénients qui vont avec ?

Comment sera attribué les parcelles en tenant compte de l'hypothèque détenue par un organisme ?

Merci pour vos conseils à venir.

Par **moisse**, le 15/05/2014 à 17:16

Bonsoir,

[citation] ce que demande la mairie [/citation]

A quel titre la mairie demande -t-elle cette largeur ?

Sauf s'il est envisagé ultérieurement une cession au domaine privé communal conditionnée

par cette emprise.

[citation] si cela était ferions-nous partie d'un lotissement ? et des inconvénients qui vont avec ?

[/citation]

Et pourquoi donc ?

Il faudra certainement une convention entre les différents propriétaires, le doublement de la largeur impose la modification de l'assiette du passage.

Attention à ne pas confondre propriété du chemin et droit de passage acté au profit des 5 (ou plus ?) fonds dominants.

[citation]Comment sera attribué les parcelles en tenant compte de l'hypothèque détenue par un organisme ?

[/citation]

La parcelle dont vous êtes propriétaire en indivision ne peut vous être attribuée qu'après une division, ou vendue en l'état au bénéfice des 3 indivis, ou vendue en totalité à l'un des propriétaires moyennant l'indemnisation des 2 autres indivis.

Par **reperer-Jenny89**, le **24/07/2014** à **17:10**

? Combien est payée Jenny89 pour renvoyer les questions vers un cabinet d'avocatspour lesquels il faut PAYER une consultation ??